

MISE À JOUR DU FBCC, AUTOMNE 2025

Le 1^{er} octobre 2025

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (IAHP)

Au cours des 30 derniers jours, des cas d'IAHP ont été détectés dans 4 établissements commerciaux en Alberta et un autre au Québec. Il n'y a présentement aucun cas actif dans le secteur commercial en Ontario.

L'IAHP a été détectée dans 17 troupeaux commerciaux et dans 6 petits troupeaux aux États-Unis au cours des 30 derniers jours. Les détails peuvent être trouvés [ici](#). Des cas positifs continuent également d'être signalés dans des fermes laitières, ainsi que des cas positifs subséquents chez d'autres mammifères, y compris chez les humains.

À titre de rappel, l'IAHP étant toujours présente dans l'environnement, des protocoles de biosécurité renforcés doivent être mis en place dans toutes les fermes avicoles. **Il est extrêmement important que tous les producteurs agricoles restent vigilants pendant la période de migration automnale à venir et signalent tout signe de maladie à leur vétérinaire et à leur office local.**

MÉTAPNEUMOVIRUS AVIAIRE (aMPV)

Nous rappelons également que le métapneumovirus aviaire est une maladie très contagieuse qui circule en ce moment dans l'industrie de la volaille en Ontario, et qui peut se propager entre toutes les espèces de volailles. La maladie est communément connue sous le nom de rhinotrachéite du dindon chez les dindes et du syndrome de la grosse tête chez les poulets. Il n'existe aucun traitement pour l'infection à aMPV sans complication.

Le taux de mortalité lié à l'aMPV chez la dinde varie entre 0,4 % et 50 %. Les signes cliniques comprennent des râles, des écoulements nasaux, une conjonctivite mousseuse, un gonflement des sinus infra-orbitaires, un œdème sous-mandibulaire, une toux, une respiration bouche ouverte et des secousses de la tête. Chez les poulets, la production d'œufs chez les poulets de chair reproducteurs et la qualité des œufs chez les poules pondeuses sont affectées.

Pour plus d'information, consultez le [Ontario Animal Health Network advisory](#).

LARYNGOTRACHÉITE INFECTIEUSE AVIAIRE (LTI)

Il y a présentement deux zones de biosécurité associées à la LTI en Ontario, à [Haldimand](#) et [Clarington](#). La levée de ces zones est prévue en octobre.

Le FBCC souhaite rappeler aux producteurs de respecter rigoureusement leurs protocoles quotidiens de biosécurité et d'envisager des mesures supplémentaires appropriées afin de prévenir l'apparition et la propagation de maladies dans la province.

RAPPEL POUR TOUS LES PRODUCTEURS DE VOLAILLE ET LES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE

Nous recommandons fortement à tous les producteurs et intervenants de respecter des mesures de biosécurité renforcées. Nous rappelons aux producteurs qu'ils doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) approprié en matière de biosécurité pour eux-mêmes, leurs employés et toute personne entrant dans leurs installations. Les recommandations du Ministère de la Santé se trouvent [ici](#). Si vous fournissez des services aux producteurs de volailles de l'Ontario, veuillez renforcer vos protocoles de biosécurité, en faisant en sorte que toutes les livraisons ou tous les chargements dans les secteurs touchés soient, si possible, les derniers de votre itinéraire.

Le [Poultry Industry Council](#) (Conseil de l'industrie de la volaille) propose sur son site Web un certain nombre de ressources sur la grippe aviaire, les signes et les symptômes, les protocoles de biosécurité, etc., à l'intention des fermes commerciales et des petits troupeaux.

Les producteurs doivent également signaler les oiseaux sauvages ainsi que les animaux sauvages malades ou morts au Réseau canadien pour la santé de la faune en composant le 1-866-673-4781 ou à l'aide du [formulaire de déclaration en ligne](#).

Si vous constatez des signes de problèmes de santé dans votre troupeau, veuillez contacter immédiatement votre vétérinaire et l'administration de votre office.

Voici une liste des mesures de biosécurité recommandées pour les fermes avicoles de l'Ontario :

- Tous les producteurs, tous les employés et toutes les personnes qui entrent dans un poulailler doivent enfiler des souliers propres et des vêtements de protection et suivre tous les protocoles de biosécurité, et ce à chaque fois qu'ils entrent dans un poulailler.
- Réduire au minimum les visites dans d'autres sites avicoles, d'élevage ou fauniques et éviter tout mélange d'oiseaux ou tout contact avec des oiseaux sauvages ou provenant de l'extérieur.
- Éviter d'échanger du matériel avec d'autres sites avicoles, d'élevage ou fauniques.
- S'assurer que tous les véhicules et le matériel agricole qui accèdent aux environs du poulailler sont correctement lavés et désinfectés et que l'accès à l'allée d'accès est restreint ou sécurisé.
- S'assurer que le personnel de la ferme et de l'entreprise reçoit une formation adéquate en matière de biosécurité et de prévention des maladies.
- Assurer un contrôle adéquat des oiseaux sauvages et des rongeurs.
- Une laveuse à pression ou un boyau doit être mis à la disposition de tous les véhicules de service pour le lavage des pneus et de l'équipement.
- Si possible, le poulailler et la litière doivent subir un traitement thermique avant le placement

des poussins (à 30 °C pendant 3 jours au moins).

SOYEZ INFORMÉ Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore avec l'ACIA et le MAAAO pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez vous inscrire aux alertes de maladies du FBCC au www.fbcc.ca. Continuez de surveiller le site <http://www.fbcc.ca> pour plus d'information.